



Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre du secteur du tourisme en Polynésie française (Hors transports internationaux)

SYNTHÈSE



Soutenu par





Propos introductifs

La Polynésie française, engagée dans une nouvelle stratégie de développement touristique baptisée *Fāri'ira'a Manihini 2027 (FM27)* « l'accueil qui nous ressemble et nous rassemble » depuis fin 2022, place au cœur de ses préoccupations la promotion d'un tourisme inclusif et durable. Parmi les cinq axes majeurs du développement, un axe en particulier est dédié au tourisme durable et à l'éco-tourisme.

Il est donc devenu impératif d'évaluer la contribution du secteur touristique aux émissions de gaz à effet de serre en Polynésie française.

Deux périodes de référence ont été choisies pour servir d'assiette à cette étude. D'une part, l'année 2019, marquée par un pic touristique, a vu plus de 236 000 touristes séjourner en Polynésie française en hébergement terrestre ou flottant et près de 63 000 excursionnistes sont passés sur des navires en croisières transpacifiques. L'année 2021, quant à elle, est une année de très faible fréquentation touristique en raison de la crise sanitaire et des nombreuses restrictions de déplacement. La Polynésie française a accueilli moins de 83 000 touristes et aucun excursionniste, l'activité de croisière ayant été suspendue dans les eaux Polynésiennes. La comparaison sur deux années si dissemblables permettra d'identifier et d'affiner les différents postes d'émission.

Cet état des lieux des émissions de gaz à effet de serre sera le point de départ pour mener une vision prospective visant à activer des leviers d'atténuation et d'adaptation au travers d'un plan d'actions sectoriel du tourisme.

En tant que pilier économique prédominant en Polynésie française, le secteur touristique, comptabilisant 77 milliards de francs pacifiques de recettes touristiques en 2022, marque ainsi son inscription dans l'objectif de transition écologique mené par la Polynésie française.

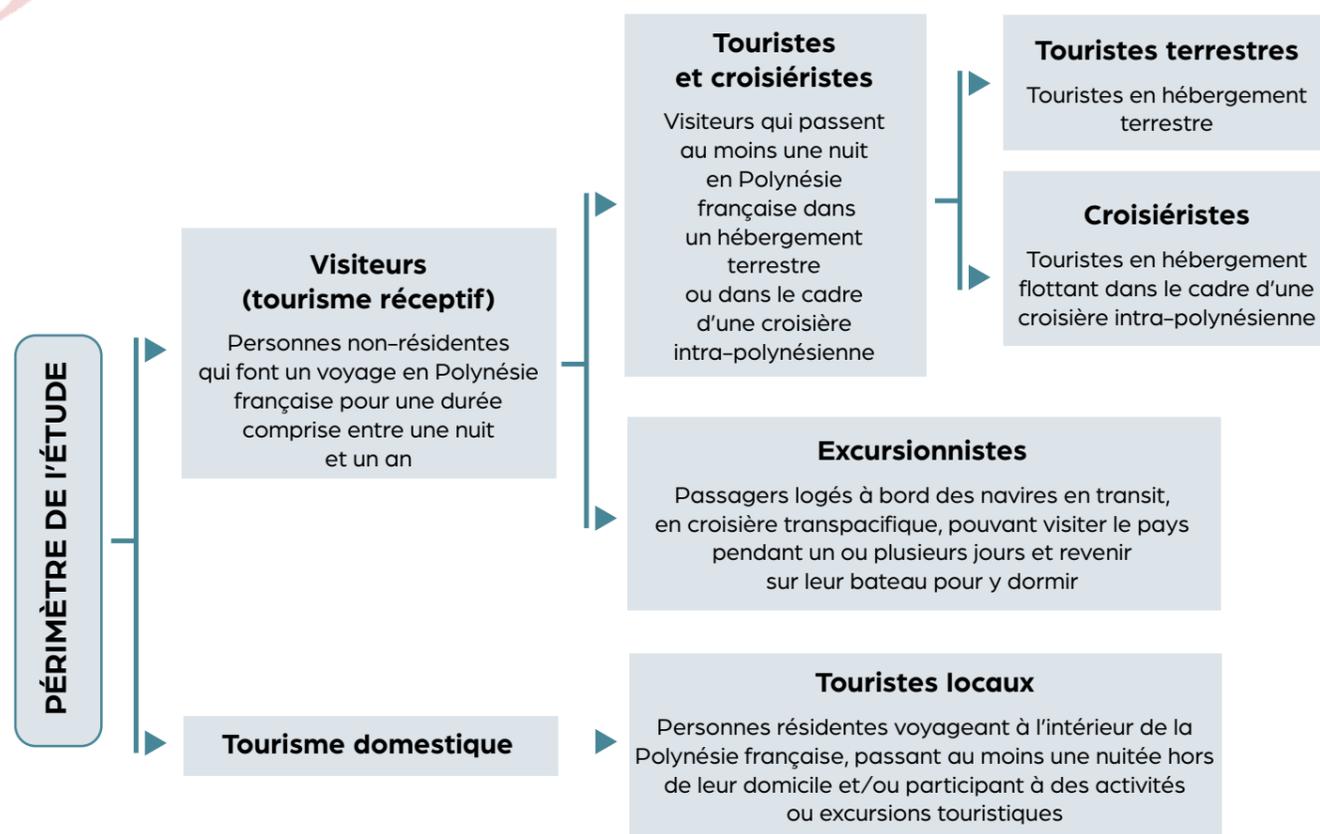
Cette étude a été réalisée avec le soutien de l'ADEME dans le cadre du partenariat ADEME/Polynésie française

Sommaire

Périmètre de l'étude.....	04
Secteurs et sous-secteurs touristiques.....	05
Résultats.....	06
Impact par séjour.....	09
Focus sur l'hébergement	
Perspectives futures.....	10

Périmètre de l'étude

L'étude prend en compte à la fois le tourisme **réceptif et domestique**, en **hébergement flottant et terrestre**, sur toute la Polynésie française. La terminologie est précisée sur le schéma ci-dessous.



Le **tourisme d'affaires** est inclus dans l'étude au même titre que le **tourisme d'agrément**. Le tourisme émissif, correspondant aux voyages des résidents en-dehors du territoire, n'est pas inclus.

L'unité de compte de la durée de séjour d'un touriste est la **nuitée touristique**, constituée d'une nuit par personne passée en hébergement hors de son domicile déclaré.

L'analyse est menée pour **l'année 2019**, considérée comme année représentative de la "nouvelle norme" touristique pour la Polynésie française, avant les disruptions causées entre 2020 et 2021 par la crise sanitaire. Une comparaison avec **l'année 2021** est également proposée pour estimer l'impact de cette dernière sur les émissions touristiques.

Les **données utilisées** ont été collectées auprès de diverses sources, notamment l'ISPF, les administrations et institutions polynésiennes, les fournisseurs d'énergie, les prestataires touristiques locaux. Des enquêtes spécifiques ont été menées auprès de ces derniers.

Les **facteurs d'émissions** utilisés sont issus de la Base Carbone® en version adaptée à la Polynésie française, mis à jour en 2023.

Les **gaz à effet de serre** considérés suivent les recommandations de la norme ISO14064-1, c'est-à-dire les gaz du protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆). Les gaz frigorigènes hors Kyoto encore en usage en Polynésie française sont également pris en compte. Les émissions sont exprimées en équivalent CO₂ sur la base de la métrique GWP100.

Secteurs et sous-secteurs touristiques



Les résultats présentés ici concernent les émissions induites par la **présence des touristes sur le territoire polynésien**, qu'elles soient directes ou indirectes, ayant lieu sur le territoire ou non, dans une approche aussi large que possible. Ainsi, des éléments tels que la fabrication et l'import de biens à vocation touristique, la construction du bâti (amortie sur plusieurs années) et le fonctionnement des acteurs touristiques locaux sont comptabilisés. **Le transport vers et depuis la Polynésie n'est pas inclus ici.**

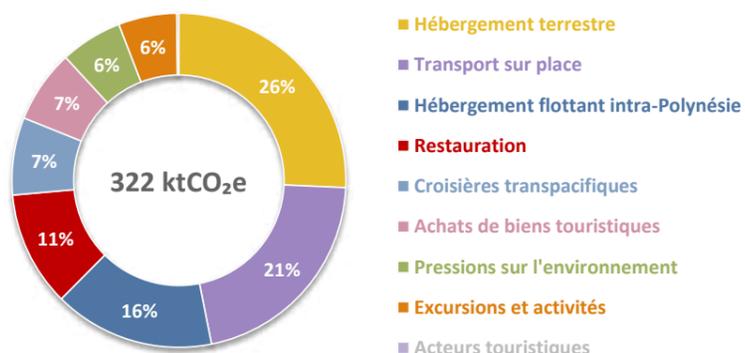
Pour les **excursionnistes**, les émissions comptabilisées correspondent à la présence du navire dans les eaux polynésiennes. Le reste de l'itinéraire et les déplacements vers et depuis les points de début et fin de croisière ne sont pas pris en compte.

SECTEURS	SOUS-SECTEURS	DESCRIPTION
Hébergement terrestre	Hébergement marchand	Nuitées en hôtels, pensions de famille, (dont prestations de restauration éventuelles, dont événementiel d'affaires en hôtels)
	Hébergement non-marchand	Nuitées en hébergement gratuit, notamment chez de la famille ou des amis
	Meublés de tourisme	Nuitées dans des logements touristiques de particuliers, loués via internet, sur des plateformes de type Airbnb
Hébergement flottant	Croisières - Navires basés en Polynésie française	Croisières intra-polynésiennes (3 navires)
	Charter nautique	Séjours nautiques commerciaux sur des navires détenant une licence charter
	Superyachting	Séjours nautiques en superyachts
	Croisières - Navires basés hors Polynésie française (excursionnistes)	Croisières transpacifiques faisant escale en Polynésie française
Transport des touristes	Transport sur place	Déplacements internes à la Polynésie
Restauration	Restaurants et cafés	Infrastructures de restauration (hors établissements hôteliers)
	Aliments et boissons	Denrées alimentaires consommées par les touristes
Sports et loisirs	Excursions et activités	Excursions et activités sportives et de loisirs
Achats de biens touristiques	Achats de souvenirs et autres biens touristiques	Biens touristiques achetés lors des séjours
Acteurs touristiques	Agences de voyage et institutionnels du tourisme	Agences de voyage basées en Polynésie et organisations officielles en charge de la gestion et la promotion du tourisme
Pressions sur l'environnement	Eau	Traitement d'eaux grises générées par le tourisme
	Déchets	Traitement de déchets générés par le tourisme

Résultats

Les émissions attribuées au secteur du tourisme en 2019 représentent 322 000 tCO₂e, ce qui équivaut à l'empreinte carbone annuelle de près de 30 000 Polynésiens, et à 27 % des émissions territoriales annuelles* de la Polynésie française.

Répartition sectorielle des émissions du secteur touristique en Polynésie Française, tous touristes confondus, 2019



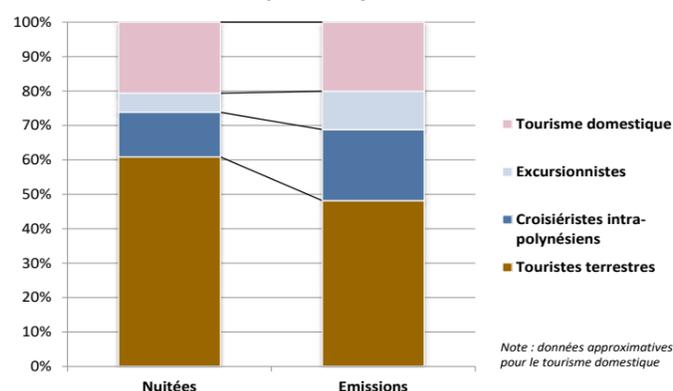
L'hébergement terrestre est le premier secteur émetteur avec un peu plus d'un quart du total. Il est suivi le transport sur place (21 %), dont les 3/4 des émissions sont liées aux vols domestiques, puis par l'hébergement flottant intra-Polynésie (16 %).

Viennent ensuite la restauration, les croisières transpacifiques, les achats de biens touristiques, les pressions sur l'environnement (eau et déchets), les excursions et activités et de façon minime les acteurs touristiques.

Bien que l'essentiel du tourisme soit terrestre, les séjours en hébergements flottants ont un impact carbone relativement marqué.

Un touriste terrestre émet environ 53 kgCO₂e /nuitée, tandis qu'un croisiériste représente le double (107 kg kgCO₂e.) Le type de navire (navire de croisière, voilier, cargo mixte, superyacht ...) influence cependant grandement les émissions. Les excursionnistes affichent la plus forte intensité carbone avec 135 kgCO₂e / nuitée, en raison des fortes émissions des navires concernés.

Répartition du poids des différents types de touristes dans le nombre de nuitées et l'impact carbone du tourisme en Polynésie française, 2019



15 %
Part estimée du tourisme dans les émissions territoriales annuelles* de Polynésie française

Les émissions touristiques ayant lieu sur le territoire polynésien (hors biens fabriqués à l'étranger) sont estimées à 180 ktCO₂e, soit 56 % du total. Le tourisme serait ainsi responsable de 15 % des émissions territoriales polynésiennes (1 180 ktCO₂e / an).

Les émissions des navires transpacifiques (150 ktCO₂e), non incluses dans l'estimation des émissions territoriales polynésiennes, ne sont pas prises en compte ici.

*Emissions territoriales annuelles : émissions ayant lieu sur le territoire polynésien au cours d'une année (exclut les émissions ayant lieu ailleurs dans le monde, même si elles servent la consommation polynésienne)



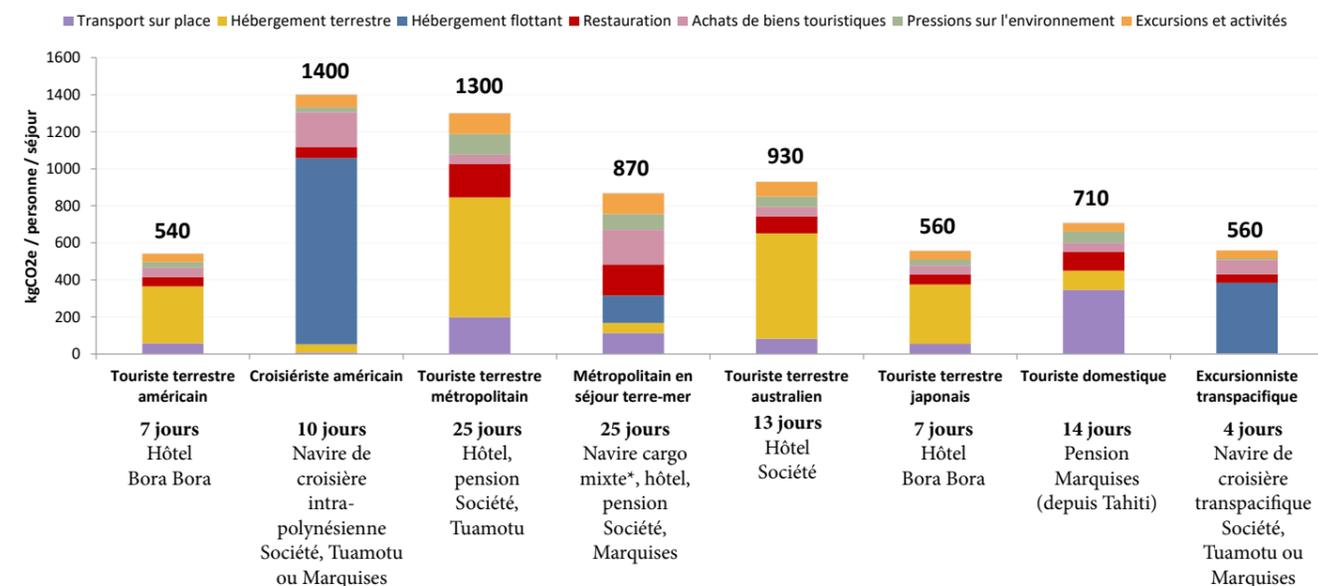
Impact par séjour



Un séjour en Polynésie française représente en moyenne **860 kgCO₂e par visiteur**. Cela peut cependant grandement varier selon la **durée de séjour** et le **mode de tourisme**. Plusieurs profils-types sont présentés ci-dessous à titre d'exemple.

Pour référence, l'objectif d'empreinte carbone individuelle à 2050 défini dans le cadre des Accords de Paris est de 2 tCO₂e par personne et par an.

Emissions par profil-type et par secteur en Polynésie française, 2019 (kgCO₂e / personne / séjour)



*Cargo mixte : navire transportant à la fois du fret et des passagers.

Tous les profils de visiteurs représentent un impact au moins supérieur à 500 kgCO₂e soit le quart de l'empreinte carbone cible, et certains atteignent près d'1,5 tCO₂e. A noter que du point de vue d'un visiteur, l'impact (non négligeable) du trajet vers la Polynésie est à ajouter pour calculer une empreinte carbone complète.

Les facteurs les plus déterminants sont le **type d'hébergement**, les **trajets aériens domestiques** (nombre et distances) et les **comportements d'achats**. Les séjours en pensions de famille ou en navire cargo mixte, avec des déplacements centrés sur les îles proches de Tahiti, sont les moins émetteurs. En raison de la forte intensité carbone des navires, les excursionnistes affichent un impact particulièrement élevé au regard de leur temps de séjour.

A noter que le tourisme d'hyper-luxe se révèle également particulièrement émetteur, notamment dans le cas d'un séjour en superyacht, qui peut représenter plusieurs tonnes de CO₂e.

Impact de la crise sanitaire sur les émissions du tourisme réceptif

-52 %
2019 - 2021

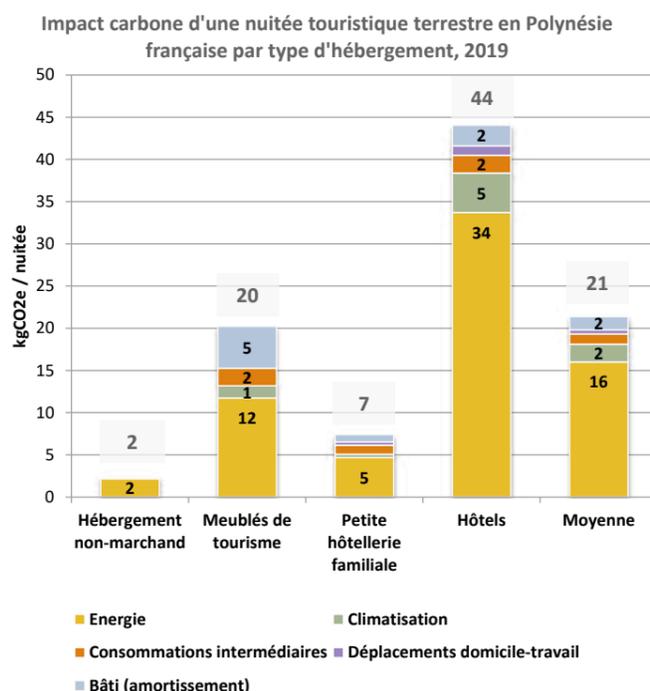
Avec environ 70 % de visiteurs en moins, les émissions du tourisme réceptif en 2021 s'élèvent à environ **125 ktCO₂e**, soit **52 % de moins** qu'en 2019. Cela équivaut malgré tout à 10 % des émissions territoriales polynésiennes et à l'empreinte carbone annuelle de plus de 11 000 Polynésiens. Bien que moins nombreux, les séjours touristiques ont vu leur durée s'allonger, tandis que les navires transpacifiques étaient totalement absents des eaux polynésiennes.

Focus sur l'Hébergement

Parmi les hébergements terrestres, **les hôtels affichent l'impact le plus fort**, à la fois en valeur absolue et à l'échelle d'une nuitée. **La petite hôtellerie familiale et l'hébergement non-marchand** (chez des proches) ont quant à eux l'impact le plus faible.

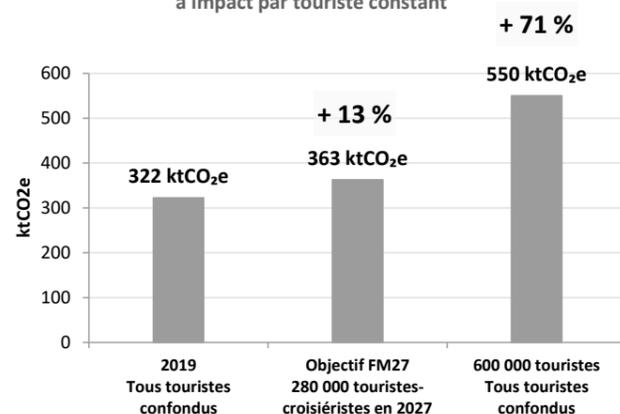
Si l'énergie (essentiellement l'électricité) est le principal poste d'émission, le poids de la **climatisation** et de la **construction** (amortissement du bâti) n'est pas négligeable.

Pour ce qui est de **l'hébergement flottant intra-polynésien**, l'impact carbone varie grandement selon le type de navire : les charters nautiques à voile sont très peu émetteurs, les navires de croisière affichent une intensité carbone variable (la plus faible étant celle du cargo mixte, partageant les émissions entre fret et passagers) tandis que les superyachts sont fortement émetteurs.



Perspectives futures

Simulation de l'évolution des émissions du tourisme en Polynésie française selon 2 scénarios de développement, à impact par touriste constant



Le développement futur du tourisme représente un défi important s'il veut être concilié avec une trajectoire de baisse des émissions. Si les émissions par touriste restent les mêmes, l'atteinte de l'objectif de la stratégie touristique FM27 entraînerait une hausse des émissions de 13 %. Avec un développement plus intense atteignant 600 000 touristes, la hausse des émissions est estimée à 71 %.





 **Service
du
Tourisme**

Soutenu par

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **ADEME**
**AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

 **LES
ÉLUS
DE LA
NORMANDIE**
Ensemble pour l'avenir

 **intermezzo**
Association pour le développement durable de la Normandie

 **alter-éc(h)o**
transition & gouvernance